

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
13966

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Métropole Aix-Marseille-Provence - Partenariat Métropolitain - Année 2020 - 1ère répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental a souhaité la mise en place d'un partenariat financier spécifique, sans pour autant réduire le soutien direct aux communes, avec la Métropole d'Aix-Marseille-Provence par délibération n°3 du BP 2019 et a décidé d'y consacrer une enveloppe financière de 100 M€ par an pendant 3 ans (2019-2021) destinée à soutenir les projets métropolitains dans les domaines suivants :

- la mobilité,
- l'Agenda environnemental,
- les équipements structurants ou de proximité des communes métropolitaines.

Au titre de ce partenariat, je vous propose d'examiner l'attribution d'aides financières à la Métropole pour des opérations qui ne peuvent être portées par les communes en raison de l'exercice par la Métropole de nombreuses compétences stratégiques pour l'aménagement du territoire.

Cette première répartition 2020 concerne des dossiers d'investissement dans les domaines de l'environnement.

Ces aides financières représentent un montant total de 2 966 325 € pour une dépense subventionnable globale de 4 237 607 € HT, conformément au détail présenté en annexe 1 au rapport.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

